

Licence professionnelle : Métiers de la gestion et de la comptabilité : Révision comptable

RNCP25523 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	314
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Paris Descartes - IUT

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le détenteur de la licence professionnel "Métiers de la comptabilité : révision comptable" exercera ses fonctions dans un cabinet, afin d'assurer, sous la responsabilité d'un expert-comptable, le suivi des dossiers d'une clientèle allant de la TPE à la PME pour des missions de révision contractuelle ; ou dans une PME, afin d'assurer la direction du service comptable éventuellement avec le concours externe d'un expert-comptable ; ou dans une grande entreprise, afin de secondier le directeur des services comptables et financiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Contrôler la comptabilisation des opérations courantes de l'entreprise jusqu'aux travaux d'inventaire et l'établissement des documents de synthèse,
- Caractériser les situations juridiques courantes relatives aux personnes, biens et entreprises, connaître la fiscalité des entreprises et des particuliers,
- Identifier les éléments du système d'information d'une organisation,
- Repérer l'importance de la vérification en comptabilité,
- Comprendre le cadre juridique et normatif lié à l'information financière,
- Comprendre l'environnement de l'entreprise, organiser les dossiers de révision : recenser les éléments constitutifs d'un dossier de révision et les structurer,
- Analyser l'environnement de l'entreprise, organiser les dossiers de révision : recenser les éléments constitutifs d'un dossier de révision et les structurer,
- Analyser l'environnement interne et externe de l'entreprise, identifier les risques, recenser et mettre en œuvre les tests de révision comptable à effectuer, mettre en œuvre les principes de l'audit comptable et financier : repérer les anomalies et les risques, effectuer des raisonnements par exception, utiliser les seuils de signification déclencheurs de contrôles, évaluer le risque de non détection d'anomalie.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, services comptables des entreprises.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

En cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes : assistant débutant puis confirmé.

En entreprise : comptable, puis chef comptable

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Oui. Conformément à l'article 10 de l'arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle, la licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois la moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des UE, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

oui

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

non

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/25523/>